

Veillez lire attentivement ces instructions avant la mise en service du luminaire et conservez les précieusement.

INFORMATION DE SÉCURITÉ

- L'installation doit être effectuée conformément aux réglementations nationales en matière de construction et de câblage.
- En cas de doute sur l'installation de ce produit, veuillez consulter un électricien qualifié.
- Les sources lumineuses de la platine LED intégrée dans ce luminaire ne peuvent être remplacées que par le fabricant ou par une personne ayant les qualifications requises.
- Ce produit doit être connecté à une alimentation 220-240Vac 50 / 60Hz.
- Ce produit est un luminaire de classe II ne nécessitant pas de connexion à la terre.
- Ce produit est classé IP65.
- Si vous connectez le luminaire à des capteurs indépendants ou à des minuteries, assurez-vous que le dispositif de commande ne génère pas de courant de fuite à travers le luminaire lorsqu'il est éteint. Les courants de fuite peuvent s'accumuler et provoquer des flashes intermittents lorsque le luminaire est éteint.
- Lorsque vous percez un trou, veillez à ne pas endommager les réseaux existants.

INSTALLATION

- Avant de commencer l'installation ou toute opération de maintenance, éteignez et isolez le circuit en retirant le fusible ou en coupant le disjoncteur du tableau de distribution.
- Retirez la collerette à clipser et les vis du diffuseur.
- Le platine (A) peut être temporairement retirée en desserrant les vis.
- Le hublot est doté d'entrées de câbles défonçables latérales et d'une entrée à l'arrière. Choisissez l'entrée de câble appropriée et installez un passe-câble ou un presse-étoupe avec un IP approprié pour le câble d'alimentation.
- Lorsque que le hublot est fixé à l'aide de vis à tête bombée, intercalez un joint en caoutchouc entre le châssis et la rondelle métallique à l'intérieur du luminaire. Lorsque le hublot est installé à l'aide de vis à tête fraisée, intercalez un joint en caoutchouc entre le châssis et la tête de la vis.
- La platine (A) peut être reliée au châssis par le cordon (B) fourni.
- Connectez les fils marron et bleu (C) de l'alimentation LED (D) aux bornes d'entrée de la platine (E) comme suit :

Marron – Live (L) / Phase

Bleu – Neutre (N)

- Faites passer le câble d'alimentation à travers le passe-câble et connectez le aux bornes (E) comme suit :

Marron - Live (L) / Phase

Bleu - Neutre (N)

Vert / jaune - Terre (E) pour la connexion à la terre en option

- Assurez-vous que toutes les connexions électriques sont sécurisées sans brins lâches.
- Installez la platine de telle sorte que la plus grande ouverture en forme de trou de serrure (F) soit alignée avec la vis (G) près de la flèche à l'intérieur du châssis.
- Remettre le diffuseur et clipser la collerette, puis rebrancher l'alimentation générale.

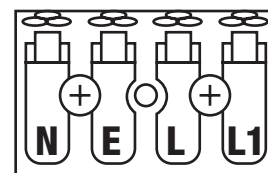
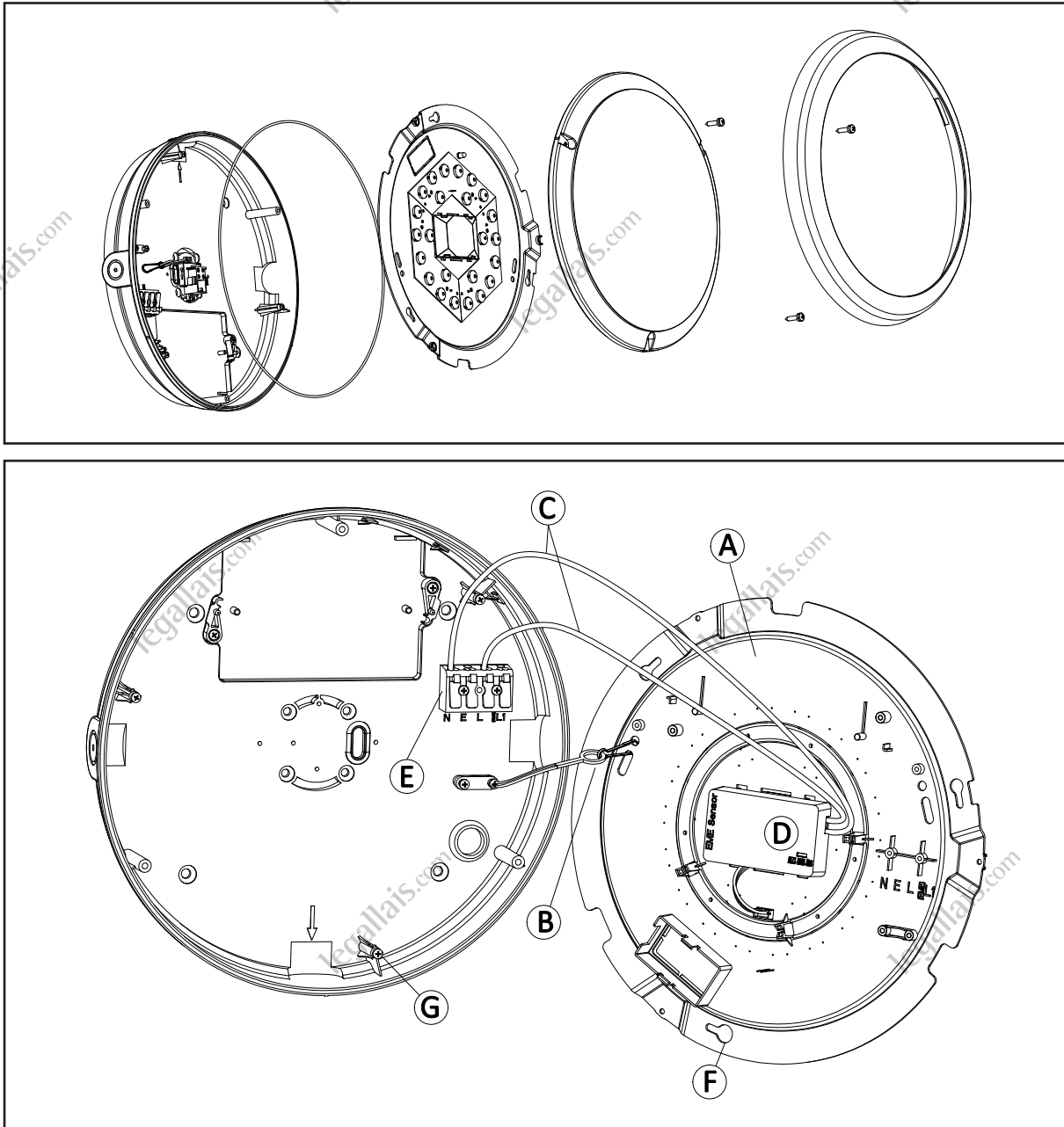


SCHÉMA D'INSTALLATION



Nous déclarons par la présente que ce produit est conforme aux exigences de la directive européenne relative aux équipements radioélectriques 2014/53 / EU. La déclaration est émise sous la seule responsabilité du fabricant.

Conforme à :

EN 300 440-1 : compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM); dispositifs à courte portée ; équipement radio à utiliser dans la gamme de fréquences 1 GHz à 40 GHz ; partie 1: caractéristiques techniques et méthodes d'essai

EN 301 489-1 : compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) ; norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; partie 1: exigences techniques communes

EN 301 489-3 : compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) ; norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; partie 3 : conditions spécifiques aux dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences comprises entre 9 kHz et 40 GHz

EN 303 446-1 : norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements combinés et / ou intégrés radio et non radio ; partie 1: exigences relatives aux équipements destinés à être utilisés dans des zones résidentielles, commerciales et d'industrie légère



La réglementation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) stipule que les produits portant ce symbole ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers car ils peuvent contenir des substances nocives pour l'environnement. Les autorités locales peuvent donner des conseils sur le recyclage.



www.legallais.eu/doc/167533

www.legallais.com

Legallais, 7 rue d'Atalante, Citis, 14200 Hérouville-Saint-Clair

